



RAPPORT (2020) DU COMITÉ DES PRATIQUES ANTIDUMPING

(ADOPTÉ LE 28 OCTOBRE 2020)

1 ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITÉ DES PRATIQUES ANTIDUMPING

1. L'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 ("l'Accord") est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Tous les Membres de l'OMC sont *ipso facto* membres du Comité des pratiques antidumping ("le Comité") établi par l'Accord.

2. Les gouvernements qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil général de l'OMC l'ont aussi auprès du Comité. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la CNUCED ont le statut d'observateur régulier auprès du Comité. Conformément à une décision prise par le Comité en octobre 1998, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'OCDE sont invités à assister aux réunions sur une base *ad hoc*. Les demandes de statut d'observateur présentées par le Marché commun d'Afrique orientale et australe et par l'Organisation des ingénieurs conseils des industries du Golfe sont en cours d'examen par les Membres.

3. Le présent rapport porte sur la période du 20 novembre 2019 au 28 octobre 2020 ("la période considérée"). Pendant cette période, en raison de la pandémie de COVID-19, le Comité a tenu une¹ réunion ordinaire, le 28 octobre 2020.

4. Au début de la période considérée, Mme Lenka ŠUSTROVÁ (République tchèque) était Présidente et Mme Leticia Margarita Ramirez Aguilar (Mexique) Vice-Présidente du Comité. Au terme de sa réunion ordinaire d'octobre 2020, le Comité a élu Mme Maarit Keitanen (Finlande) en tant que Présidente et M. Craig Barrington Douglas (Jamaïque) en tant que Vice-Président.

2 NOTIFICATION ET EXAMEN DES LOIS ET/OU RÉGLEMENTATIONS ANTIDUMPING DES MEMBRES

5. Conformément à l'article 18.5 de l'Accord et à une décision prise par le Comité en février 1995, tous les Membres ayant des législations et/ou des réglementations nouvelles ou existantes qui s'appliquent en totalité ou en partie aux enquêtes ou aux examens en matière de droits antidumping couverts par l'Accord sont invités à notifier au Comité le texte intégral desdites législations et/ou réglementations. Les modifications apportées aux législations et/ou réglementations d'un Membre doivent également être notifiées au Comité. Un Membre qui n'a aucune législation ou réglementation de ce type doit en informer le Comité. Le Comité a aussi décidé que les gouvernements ayant le statut d'observateur devraient se conformer à ces obligations de notification.

¹ En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion du Comité qui était prévue au printemps au cours de la semaine du 27 avril 2020 a dû être annulée. La Présidente du Comité, Mme Lenka ŠUSTROVÁ, a envoyé aux Membres une communication à cet effet le 17 mars 2020. Elle a tenu des consultations avec les Membres afin d'étudier des possibilités pour mener les travaux à distance et/ou au moyen d'une procédure de questions/réponses écrites sur au moins certains des points de l'ordre du jour qui auraient été examinés lors de la réunion ordinaire du printemps, et elle a informé les Membres dans une communication datée du 13 mai 2020 qu'aucun consensus n'avait été atteint sur l'une quelconque des solutions proposées. Le 5 juin 2020, elle a envoyé une autre communication aux Membres au sujet de la date de la réunion d'octobre. Le document habituel indiquant les délais fixés pour la communication des divers documents concernant cette réunion a été distribué le 22 juin 2020 sous la cote G/ADP/W/505. Les points de l'ordre du jour qui auraient été traités pendant la réunion du printemps ont été reportés à la réunion d'octobre 2020. Le compte rendu de la réunion d'octobre 2020 sera distribué dans le document G/ADP/M/58.

6. Au 28 octobre 2020, 86 Membres avaient présenté des notifications concernant leur législation antidumping² et 34 Membres avaient indiqué qu'ils n'avaient pas de législation en la matière. Ces notifications figurent dans les documents de la série G/ADP/N/1/... À la fin de la période considérée, 17 Membres n'avaient présenté aucune notification concernant leurs législations antidumping. L'annexe A indique la situation en ce qui concerne les notifications présentées au titre de l'article 18.5 et la ou les cotes du ou des documents où figure la dernière notification de chaque Membre.

7. Pendant la période considérée, le Comité a examiné les nouvelles notifications de législation présentées par les Membres ci-après: Argentine; Bolivie, État plurinational de; Costa Rica; États-Unis; Ghana; République démocratique populaire lao; Royaume-Uni³; et Viet Nam. Les questions écrites en suspens posées au sujet des notifications de législation du Cameroun sont restées à l'ordre du jour de la réunion. En outre, le Comité a poursuivi l'examen des notifications des législations du Viet Nam des Émirats arabes unis; du Japon; du Kenya et du Libéria que le Comité avait déjà examinées. Les questions et les réponses écrites concernant les notifications de législation figurent dans les documents de la série G/ADP/Q1/...

3 RAPPORTS SEMESTRIELS SUR LES ACTIONS ANTIDUMPING PRÉSENTÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 16.4

8. S'agissant des rapports semestriels pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, au total 44 Membres⁴ avaient, au 28 octobre 2020, notifié au Comité des actions antidumping engagées pendant cette période. Seize Membres avaient notifié au Comité qu'ils n'avaient engagé aucune action antidumping pendant cette période. Quatorze Membres ayant adressé une notification aux autorités compétentes et onze Membres ne l'ayant pas fait n'avaient pas présenté de notification à cet égard. Ces rapports semestriels ont été distribués dans les documents de la série G/ADP/N/335/... La situation en ce qui concerne les rapports semestriels pour cette période est indiquée à l'annexe B. Les questions posées au sujet de ces rapports figurent dans le compte rendu⁵ de la réunion.

9. S'agissant des rapports semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, au total 44 Membres⁶ avaient, au 28 octobre 2020, notifié au Comité des actions antidumping engagées pendant cette période. Seize Membres avaient notifié au Comité qu'ils n'avaient engagé aucune action antidumping pendant cette période. Quinze Membres ayant adressé une notification aux autorités compétentes et onze Membres ne l'ayant pas fait n'avaient pas présenté de notification à cet égard. Ces rapports semestriels ont été distribués dans les documents de la série G/ADP/N/342/... La situation en ce qui concerne les rapports semestriels pour cette période est indiquée à l'annexe B. Les questions posées au sujet de ces rapports figurent dans le compte rendu⁷ de la réunion.

² L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément ses notifications de législation au Comité. Ces notifications, qui sont indiquées à l'annexe A dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications de législation.

³ Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément ses notifications de législation au Comité. Ces notifications, qui sont indiquées à l'annexe A dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications de législation.

⁴ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres).

⁵ À paraître dans le document G/ADP/M/58.

⁶ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément un rapport semestriel. Cette notification, indiquée à l'annexe B dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, a été établie sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et compte parmi les notifications des Membres ayant présenté des rapports semestriels.

⁷ À paraître dans le document G/ADP/M/58.

10. Au 28 octobre 2020, on comptait 51 Membres ayant présenté une notification unique au titre de l'article 16.4 et 16.5.⁸

11. La Présidente a vivement encouragé les Membres qui n'avaient présenté ni rapport sur les actions engagées ni notification "néant" ni notification unique, à le faire.

12. La Présidente a rappelé aux Membres que la Division des règles et la Division des TI étaient en train de nettoyer et de remanier les bases de données existantes sur les mesures correctives commerciales et d'élaborer un mécanisme dont les Membres pourraient se servir pour présenter leurs rapports semestriels en ligne. Elle a indiqué que le Secrétariat était prêt à lancer progressivement le nouveau portail en ligne permettant de présenter des rapports semestriels sur les actions antidumping et que, à la suite de la réunion, il ferait un exposé sur le prototype et les arrangements connexes futurs.

13. Un tableau récapitulatif des nouvelles actions antidumping engagées par les Membres et indiquées dans leurs rapports semestriels pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 figure à l'annexe C du présent rapport.

4 RAPPORTS SUR TOUTES LES ACTIONS ANTIDUMPING PRÉLIMINAIRES OU FINALES

14. Conformément à l'article 16.4 de l'Accord, les Membres suivants ont présenté des rapports sur les actions antidumping préliminaires ou finales engagées pendant la période considérée: Afrique du Sud; Argentine; Arménie; Australie; Brésil; Canada; Chine; Corée, République de; Égypte; États-Unis; Fédération de Russie; Inde; Israël; Japon; Kazakhstan; Mexique; Maroc; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Philippines; République dominicaine; République kirghize; Royaume-Uni⁹; Taipei chinois; Turquie; Ukraine; Union européenne¹⁰; et Viet Nam. Ces rapports figurent dans les documents G/ADP/N/336, G/ADP/N/337, G/ADP/N/338, G/ADP/N/339/Rev.1, G/ADP/N/340, G/ADP/N/341, G/ADP/N/343, G/ADP/N/344, G/ADP/N/345, G/ADP/N/346, et G/ADP/N/347. Un tableau récapitulant ces documents figure à l'annexe D du présent rapport.

15. Le Comité a examiné les notifications concernant les actions préliminaires et finales lors de sa réunion. La Présidente a appelé l'attention sur le fait que les règles établies dans ce domaine n'étaient apparemment pas pleinement respectées, puisque certains Membres qui avaient présenté des rapports semestriels indiquant l'existence d'actions préliminaires et/ou finales n'avaient pas présenté de notifications *ad hoc* concernant les actions préliminaires ou finales engagées. Elle a souligné l'importance de ce processus de notification pour le Comité, qui devait suivre et examiner les actions engagées par les Membres, et a rappelé que le modèle pour la présentation des renseignements minimaux, adopté par le Comité en octobre 2006¹¹ et révisé en octobre 2009¹² précisait les types d'actions qui devaient être notifiées et les renseignements qui devaient être fournis. La Présidente a en outre rappelé l'importance de présenter ces notifications, comme dans le cas de toutes les autres notifications, au Répertoire central des notifications (RCN) de l'OMC, avec copie adressée au Secrétaire du Comité. De plus, les Membres ont été priés de ne pas envoyer à

⁸ Notifications présentées conformément au modèle figurant dans le document G/ADP/19 adopté par le Comité le 21 octobre 2009. Ces notifications sont reproduites dans les documents de la série G/ADP/N/193.

⁹ Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément au Comité les notifications concernant les actions préliminaires et finales. Ces notifications, qui sont indiquées dans la dernière colonne de l'annexe D dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications concernant les actions préliminaires et finales.

¹⁰ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément au Comité les notifications concernant les actions préliminaires et finales. Ces notifications, qui sont indiquées dans la dernière colonne de l'annexe D dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications concernant les actions préliminaires et finales.

¹¹ G/ADP/2/Rev.1.

¹² G/ADP/2/Rev.2.

nouveau des notifications présentées précédemment et de vérifier les liens Internet figurant dans ces notifications.

5 GROUPE DE TRAVAIL DE LA MISE EN ŒUVRE

17. Pendant la période considérée, la seule réunion du Groupe de travail de la mise en œuvre a eu lieu le 21 novembre 2019¹³, coïncidant avec la réunion ordinaire de novembre 2019. Le programme chargé de la réunion ordinaire d'octobre 2020 du Comité, du fait de l'annulation de sa réunion ordinaire d'avril 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, a empêché le Groupe de travail sur la mise en œuvre de tenir une autre réunion pendant la période considérée.

6 GROUPE INFORMEL DE L'ANTICONTOURNEMENT

18. Le programme chargé de la réunion ordinaire d'octobre 2020 du Comité, du fait de l'annulation de sa réunion ordinaire d'avril 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, a empêché le Groupe informel de l'anticonournement de se réunir pendant la période considérée.

7 PROCÉDURES DES MEMBRES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19 (POINT DONT L'INSCRIPTION A ÉTÉ DEMANDÉE PAR L'AUSTRALIE ET LES ÉTATS-UNIS

19. L'Australie a présenté ce point de l'ordre du jour. Les discussions ont été menées en mode informel.

8 MEXIQUE – MESURE ANTIDUMPING IMPOSÉE À L'IMPORTATION DE PAPIER "BOND" – POINT DONT L'INSCRIPTION A ÉTÉ DEMANDÉE PAR LE BRÉSIL

20. Le Brésil a exprimé ses préoccupations concernant les mesures antidumping imposées par le Mexique à l'importation de papier "bond" en provenance de son territoire. Le Mexique a formulé des observations à cet égard.

9 AUTRES QUESTIONS

21. La Présidente a encouragé les Membres qui avaient des questions à poser à d'autres Membres au titre de ce point de l'ordre du jour à donner au Membre concerné suffisamment d'indications avant les réunions, de manière qu'une réponse puisse être communiquée au cours de celles-ci.

22. Le Japon a exprimé des préoccupations systémiques au sujet des procédures de réexamen à l'extinction.

¹³ Il a déjà été fait référence à cette réunion dans le rapport annuel 2019 (G/L/1344-G/ADP/26), paragraphe 19.

ANNEXE A

NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS ANTIDUMPING
AU 28 OCTOBRE 2020

Légende: * = Notification indiquant qu'il n'y a pas de législation antidumping.
Néant = Aucune notification n'a été présentée.

MEMBRE	NOTIFICATION PRÉSENTÉE
Afghanistan	G/ADP/N/1/AFG/1*
Afrique du Sud	G/ADP/N/1/ZAF/2
Albanie	G/ADP/N/1/ALB/2/Rev.1
Angola	G/ADP/N/1/AGO/1*
Antigua-et-Barbuda	G/ADP/N/1/ATG/2
Arabie saoudite, Royaume d'	G/ADP/N/1/SAU/2 + G/ADP/N/1/SAU/2/Suppl.1
Argentine	G/ADP/N/1/ARG/1 + G/ADP/N/1/ARG/1/Suppl.1 à G/ADP/N/1/ARG/1/Suppl.10
Arménie	G/ADP/N/1/ARM/3
Australie	G/ADP/N/1/AUS/2 + G/ADP/N/1/AUS/2/Suppl.1 à G/ADP/N/1/AUS/2/Suppl.17
Bahreïn, Royaume de	G/ADP/N/1/BHR/3 + G/ADP/N/1/BHR/3/Corr.1 et G/ADP/N/1/BHR/3/Suppl.1
Bangladesh	G/ADP/N/1/BGD/1
Barbade	G/ADP/N/1/BRB/1
Belize	G/ADP/N/1/BLZ/1*
Bénin	G/ADP/N/1/BEN/1*
Bolivie, État plurinational de	G/ADP/N/1/BOL/3
Botswana	G/ADP/N/1/BWA/1*
Brésil	G/ADP/N/1/BRA/3 + G/ADP/N/1/BRA/3/Suppl.1 à G/ADP/N/1/BRA/3/Suppl.8 + G/ADP/N/1/BRA/3/Suppl.8/Corr.1 + G/ADP/N/1/BRA/3/Suppl.9 à G/ADP/N/1/BRA/3/Suppl.13
Brunéi Darussalam	G/ADP/N/1/BRN/1*
Burkina Faso	G/ADP/N/1/BFA/1*
Burundi	G/ADP/N/1/BDI/1*
Cabo Verde	Néant
Cambodge	G/ADP/N/1/KHM/2
Cameroun	G/ADP/N/1/CMR/1 + G/ADP/N/1/CMR/1/Suppl.1 + G/ADP/N/1/CMR/1/Corr.1
Canada	G/ADP/N/1/CAN/4 + G/ADP/N/1/CAN/4/Suppl.1 à G/ADP/N/1/CAN/4/Suppl.4
Chili	G/ADP/N/1/CHL/2 + G/ADP/N/1/CHL/2/Suppl.1
Chine	G/ADP/N/1/CHN/2 + G/ADP/N/1/CHN/2/Suppl.1 à G/ADP/N/1/CHN/2/Suppl.7
Colombie	G/ADP/N/1/COL/4
Congo	G/ADP/N/1/COG/1*
Corée, République de	G/ADP/N/1/KOR/6
Costa Rica	G/ADP/N/1/CRI/3 + G/ADP/N/1/CRI/3/Suppl.1
Côte d'Ivoire	G/ADP/N/1/CIV/1*
Cuba	G/ADP/N/1/CUB/1 + G/ADP/N/1/CUB/1/Suppl.1
Djibouti	Néant
Dominique	G/ADP/N/1/DMA/1
Égypte	G/ADP/N/1/EGY/2/Rev.1 + G/ADP/N/1/EGY/2/Rev.1/Suppl.1
El Salvador	G/ADP/N/1/SLV/3 + G/ADP/N/1/SLV/3/Suppl.1
Émirats arabes unis	G/ADP/N/1/ARE/2 + G/ADP/N/1/ARE/2/Suppl.1
Équateur	G/ADP/N/1/ECU/3 + G/ADP/N/1/ECU/3/Suppl.1 et G/ADP/N/1/ECU/3/Suppl.2
Eswatini	G/ADP/N/1/SWZ/1*
États-Unis	G/ADP/N/1/USA/1 + G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.1 à G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.25 + G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.25/Corr.1 + G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.26 à G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.30
Fédération de Russie	G/ADP/N/1/RUS/2
Fidji	G/ADP/N/1/FJI/2
Gabon	G/ADP/N/1/GAB/2*

MEMBRE	NOTIFICATION PRÉSENTÉE
Gambie	G/ADP/N/1/GMB/1*
Géorgie	G/ADP/N/1/GEO/2
Ghana	G/ADP/N/1/GHA/2
Grenade	G/ADP/N/1/GRD/2
Guatemala	G/ADP/N/1/GTM/3
Guinée	G/ADP/N/1/GIN/1*
Guinée-Bissau	Néant
Guyana	G/ADP/N/1/GUY/1*
Haïti	G/ADP/N/1/HTI/1*
Honduras	G/ADP/N/1/HND/3
Hong Kong, Chine	G/ADP/N/1/HKG/1*
Îles Salomon	Néant
Inde	G/ADP/N/1/IND/2 + G/ADP/N/1/IND/2/Suppl.1 à G/ADP/N/1/IND/2/Suppl.8
Indonésie	G/ADP/N/1/IDN/3
Islande	G/ADP/N/1/ISL/1
Israël	G/ADP/N/1/ISR/3
Jamaïque	G/ADP/N/1/JAM/2
Japon	G/ADP/N/1/JPN/2 + G/ADP/N/1/JPN/2/Corr.2 + G/ADP/N/1/JPN/2/Suppl.1 à G/ADP/N/1/JPN/2/Suppl.10
Jordanie	G/ADP/N/1/JOR/3
Kazakhstan	G/ADP/N/1/KAZ/1/Rev.1
Kenya	G/ADP/N/1/KEN/3
Koweït, État du	G/ADP/N/1/KWT/1 + G/ADP/N/1/KWT/1/Suppl.1
Lesotho	G/ADP/N/1/LSO/1*
Libéria	G/ADP/N/1/LBR/1
Liechtenstein	G/ADP/N/1/LIE/1*
Macao, Chine	G/ADP/N/1/MAC/1*
Macédoine du Nord	G/ADP/N/1/MKD/2 et G/ADP/N/1/MKD/2/Suppl.1
Madagascar	G/ADP/N/1/MDG/2
Malaisie	G/ADP/N/1/MYS/1 + G/ADP/N/1/MYS/1/Add.1
Malawi	G/ADP/N/1/MWI/1
Maldives	G/ADP/N/1/MDV/2*
Mali	G/ADP/N/1/MLI/1*
Maroc	G/ADP/N/1/MAR/3
Maurice	G/ADP/N/1/MUS/3
Mauritanie	Néant
Mexique	G/ADP/N/1/MEX/1 + G/ADP/N/1/MEX/1/Suppl.1 à G/ADP/N/1/MEX/1/Suppl.5
Moldova, République de	G/ADP/N/1/MDA/1
Mongolie	G/ADP/N/1/MNG/2
Monténégro	G/ADP/N/1/MNE/1 + G/ADP/N/1/MNE/1/Suppl.1
Mozambique	Néant
Myanmar	G/ADP/N/1/MYN/1*
Namibie	G/ADP/N/1/NAM/1*
Népal	G/ADP/N/1/NPL/1*
Nicaragua	G/ADP/N/1/NIC/2
Niger	Néant
Nigéria	G/ADP/N/1/NGA/1
Norvège	G/ADP/N/1/NOR/4
Nouvelle-Zélande	G/ADP/N/1/NZL/2 + G/ADP/N/1/NZL/2/Suppl.1 à G/ADP/N/1/NZL/2/Suppl.6 et G/ADP/N/1/NZL/2/Suppl.6/Rev.1
Oman	G/ADP/N/1/OMN/3 + G/ADP/N/1/OMN/3/Suppl.1
Ouganda	G/ADP/N/1/UGA/2
Pakistan	G/ADP/N/1/PAK/3
Panama	G/ADP/N/1/PAN/2 + G/ADP/N/1/PAN/2/Suppl.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	G/ADP/N/1/PNG/1*
Paraguay	G/ADP/N/1/PRY/2
Pérou	G/ADP/N/1/PER/2 + G/ADP/N/1/PER/2/Suppl.1
Philippines	G/ADP/N/1/PHL/2
Qatar	G/ADP/N/1/QAT/3 + G/ADP/N/1/QAT/3/Suppl.1
République centrafricaine	Néant
République démocratique du Congo	Néant
République démocratique populaire lao	G/ADP/N/1/LAO/2

MEMBRE	NOTIFICATION PRÉSENTÉE
République dominicaine	G/ADP/N/1/DOM/3 + G/ADP/N/1/DOM/3/Suppl.1 + G/ADP/N/1/DOM/3/Suppl.2
République kirghize	G/ADP/N/1/KGZ/3
Royaume-Uni ¹	G/ADP/N/1/GBR/1 + G/ADP/N/1/GBR/1/Suppl. 1 à G/ADP/N/1/GBR/1/Suppl.11
Rwanda	Néant
Saint-Kitts-et-Nevis	Néant
Saint-Vincent-et-Grenadines	Néant
Sainte-Lucie	G/ADP/N/1/LCA/1
Samoa	Néant
Sénégal	G/ADP/N/1/SEN/1
Seychelles	G/ADP/N/1/SYC/1*
Sierra Leone	Néant
Singapour	G/ADP/N/1/SGP/2 + G/ADP/N/1/SGP/2/Suppl.1
Sri Lanka	G/ADP/N/1/LKA/1*
Suisse	G/ADP/N/1/CHE/1*
Suriname	G/ADP/N/1/SUR/2*
Tadjikistan	Néant
Taïpei chinois	G/ADP/N/1/TPKM/1 + G/ADP/N/1/TPKM/1/Suppl.1
Tanzanie	Néant
Tchad	G/ADP/N/1/TCD/1*
Thaïlande	G/ADP/N/1/THA/4 + G/ADP/N/1/THA/4/Corr.1
Togo	G/ADP/N/1/TGO/1*
Tonga	G/ADP/N/1/TON/1*
Trinité-et-Tobago	G/ADP/N/1/TTO/1 + G/ADP/N/1/TTO/1/Corr.1 + G/ADP/N/1/TTO/1/Suppl.1
Tunisie	G/ADP/N/1/TUN/2
Turquie	G/ADP/N/1/TUR/3 + G/ADP/N/1/TUR/3/Suppl.1 à G/ADP/N/1/TUR/3/Suppl.3
Ukraine	G/ADP/N/1/UKR/1 + G/ADP/N/1/UKR/1/Suppl.1
Union européenne ²	G/ADP/N/1/EU/3 + G/ADP/N/1/EU/3/Suppl.1 à G/ADP/N/1/EU/3/Suppl.3
Uruguay	G/ADP/N/1/URY/2 + G/ADP/N/1/URY/2/Suppl.1
Vanuatu	G/ADP/N/1/VUT/1*
Venezuela, République bolivarienne du	G/ADP/N/1/VEN/1 + G/ADP/N/1/VEN/1/Suppl.1 et G/ADP/N/1/VEN/1/Suppl.2
Viet Nam	G/ADP/N/1/VNM/3
Yémen	Néant
Zambie	G/ADP/N/1/ZMB/1
Zimbabwe	G/ADP/N/1/ZWE/2 + G/ADP/N/1/ZWE/2/Suppl.1

¹ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément ses notifications de législation au Comité. Ces notifications, qui sont indiquées à l'annexe A dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications de législation.

² Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément ses notifications de législation au Comité. Ces notifications, qui sont indiquées à l'annexe A dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications de législation.

ANNEXE B

RAPPORTS SEMESTRIELS
AU 28 OCTOBRE 2020

Légende: X = Rapport semestriel sur les actions engagées.
 N = Rapport indiquant qu'aucune action n'a été engagée.
 OTN = Notification unique.
 Néant = Aucun rapport présenté.
 (NM) = N'était pas Membre pendant la période considérée.
 = Est devenu Membre pendant la période considérée. Aucun rapport présenté.

s.o.= sans objet

MEMBRE	1 ^{er} juillet-31 décembre 2019 (G/ADP/N/335)	1 ^{er} janvier-30 juin 2020 (G/ADP/N/342)
Afghanistan		OTN
Afrique du Sud	X	X
Albanie	N	N
Angola		OTN
Antigua-et-Barbuda		OTN
Arabie saoudite, Royaume d'	X	X
Argentine	X	X
Arménie	X	X
Australie	X	X
Bahreïn, Royaume de	X	X
Bangladesh	Néant	Néant
Barbade		OTN
Belize		OTN
Bénin		OTN
Bolivie, État plurinational de	Néant	Néant
Botswana	X	X
Brésil	X	X
Brunéi Darussalam		OTN
Burkina Faso		OTN
Burundi		OTN
Cabo Verde		OTN
Cambodge	Néant	Néant
Cameroun		OTN
Canada	X	X
Chili	X	X
Chine	X	X
Colombie	X	X
Congo		OTN
Corée, République de	X	X
Costa Rica	N ¹	N ²
Côte d'Ivoire		OTN
Cuba		OTN
Djibouti		OTN
Dominique		OTN
Égypte	X	X
El Salvador	N ³	N ⁴
Émirats arabes unis	X	X
Équateur	N	N
Eswatini	X	X
États-Unis	X	X
Fédération de Russie	X	X

¹ Notification de mesures définitives en vigueur.

² Notification de mesures définitives en vigueur.

³ Notification de mesures définitives en vigueur.

⁴ Notification de mesures définitives en vigueur.

MEMBRE	1^{er} juillet-31 décembre 2019 (G/ADP/N/335)	1^{er} janvier-30 juin 2020 (G/ADP/N/342)
Fidji	Néant	Néant
Gabon		OTN
Gambie		OTN
Géorgie		OTN
Ghana	Néant	Néant
Grenade		OTN
Guatemala	N	N
Guinée		OTN
Guinée-Bissau	Néant	Néant
Guyana		OTN
Haïti		OTN
Honduras	N	N
Hong Kong, Chine		OTN
Îles Salomon	Néant	Néant
Inde	X	X
Indonésie	X	X
Islande	N	Néant
Israël	X	X
Jamaïque	N	N
Japon	X	X
Jordanie	N	N
Kazakhstan	X	X
Kenya		OTN
Koweït, État du	X	X
Lesotho	X	X
Libéria	Néant	Néant
Liechtenstein		OTN
Macao, Chine		OTN
Macédoine du Nord	N	N
Madagascar	X	X
Malaisie	X	X
Malawi		OTN
Maldives		OTN
Mali		OTN
Maroc	X	X
Maurice		OTN
Mauritanie	Néant	Néant
Mexique	X	X
Moldova, République de	Néant	N
Mongolie		OTN
Monténégro	N	N
Mozambique		OTN
Myanmar		OTN
Namibie	X	X
Népal		OTN
Nicaragua	N	Néant
Niger	Néant	Néant
Nigéria	Néant	Néant
Norvège	Néant	Néant
Nouvelle-Zélande	X	X
Oman	X	X
Ouganda	Néant	Néant
Pakistan	X	X
Panama	Néant	Néant
Papouasie-Nouvelle-Guinée		OTN
Paraguay	N	N
Pérou	X	X
Philippines	X	X
Qatar	X	X
République centrafricaine		OTN
République démocratique du Congo		OTN
République démocratique populaire lao		OTN

MEMBRE	1^{er} juillet-31 décembre 2019 (G/ADP/N/335)	1^{er} janvier-30 juin 2020 (G/ADP/N/342)
République dominicaine	X	X
République kirghize	X	X
Royaume-Uni	s.o. ⁵	X ⁶
Rwanda		OTN
Saint-Kitts-et-Nevis		OTN
Saint-Vincent-et-Grenadines		OTN
Sainte-Lucie	Néant	Néant
Samoa	Néant	Néant
Sénégal	Néant	Néant
Seychelles		OTN
Sierra Leone	Néant	Néant
Singapour	N	N
Sri Lanka		OTN
Suisse		OTN
Suriname		OTN
Tadjikistan	Néant	Néant
Taïpei chinois	X	N ⁷
Tanzanie		OTN
Tchad		OTN
Thaïlande	X	X
Togo	Néant	Néant
Tonga		OTN
Trinité-et-Tobago	N ⁸	N ⁹
Tunisie	Néant	Néant
Turquie	X	X
Ukraine	X	X
Union européenne	X	X ¹⁰
Uruguay	N	N
Vanuatu		OTN
Venezuela, État bolivarien du	Néant	Néant
Viet Nam	X	X
Yémen	Néant	Néant
Zambie		OTN
Zimbabwe	Néant	Néant

⁵ Sans objet. État membre de l'Union européenne pendant la période considérée.

⁶ Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément un rapport semestriel. Cette notification, indiquée à l'annexe B dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, a été établie sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et compte parmi les notifications des Membres ayant présenté des rapports semestriels.

⁷ Notification de mesures définitives en vigueur.

⁸ Notification de mesures définitives en vigueur.

⁹ Notification de mesures définitives en vigueur.

¹⁰ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément un rapport semestriel. Cette notification, indiquée à l'annexe B dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, a été établie sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et compte parmi les notifications des Membres ayant présenté des rapports semestriels.

ANNEXE C

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ACTIONS ANTIDUMPING INDIQUÉES DANS LES RAPPORTS SEMESTRIELS DES MEMBRES – G/ADP/N/335/... ET G/ADP/N/342/...

(1^{er} juillet 2019-30 juin 2020)
au 28 octobre 2020

Ouverture de l'enquête ¹			Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)			Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³			Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵			
Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés					
0	AFRIQUE DU SUD⁷		1			3			0	----		0	32		
	----			CHN-1			CHN-1 SAU-1								
							ARE-1								
1	ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D'⁸		0	----		2			0	----		0	5		
	CHN-1						CHN-1 IND-1								
11	ARGENTINE			12			12				1	ITA-1		13	105
	BGD-1	CHN-4	IND-2		BGD-1	BRA-1		BRA-2	CHN-5	ITA-2					
	MYS-1	LKA-1	TPKM-1		CHN-7	IND-1		MEX-1	SVK-1	ESP-1					
	TUR-1				MYS-1	LKA-1									
4	ARMÉNIE⁸		0	----		4				2			1	23	
	CHN-4						CHN-2	EU-1	UKR-1		CHN-1	EU-1			

¹ Ouverture de l'enquête initiale.

² Nouvelles mesures provisoires adoptées dans le cadre des enquêtes initiales.

³ Nouvelles mesures définitives adoptées dans le cadre des enquêtes initiales.

⁴ Comprend les mesures notifiées comme ayant été totalement ou partiellement abrogées et étant devenues caduques.

⁵ Certaines des mesures en vigueur ont été notifiées comme ayant été totalement ou partiellement suspendues.

⁶ Le terme "pays" s'entend dans tous les cas des pays ou territoires douaniers. On trouvera à la suite du tableau la liste des abréviations utilisées.

⁷ Membre de l'Union douanière d'Afrique australe ("SACU"). Toutes les actions antidumping notifiées par l'Afrique du Sud s'appliquent au niveau de la SACU, c'est à dire qu'elles concernent aussi le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie.

⁸ Membre de l'Union économique eurasiatique ("UEE"). Toutes les actions sont engagées au niveau de l'UEE et sont comptées comme une seule.

Ouverture de l'enquête ¹				Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)			Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³			Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵		
Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés		
15	AUSTRALIE			0	----			2	CHN-1 FRA-1			0	----	3	71
	CHN-4	KOR-2	MYS-2												
	TPKM-2	USA-1	VNM-4												
1	BAHREÏN, ROYAUME DE⁹			0	----			2	CHN-1 IND-1			0	----	0	5
	CHN-1														
BOTSWANA¹⁰															
4	BRÉSIL			0	----			6	BHR-1 CHN-1 DEU-1 IND-1 PER-1 ARE-1			0	----	20	156
	CHN-2	ISR-1	RUS-1												
12	CANADA			6	ARG-1 BRA-1 MEX-1 TUR-1 ARE-1 VNM-1			3	ARG-1 BRA-1 MEX-1			3	ARG-1 BRA-1 MEX-1	0	94
	ARG-1	BRA-1	CHN-1												
	DEU-1	KOR-1	MYS-1												
	MEX-1	TPKM-1	TUR-2												
	ARE-1	VNM-1													
1	CHILI			0	----			0	----			0	----	1	0
	CHN-1														
4	CHINE			0	----			10	AUS-1 EU-2 IDN-1 JPN-2 KOR-2 THA-1 USA-1			1	KOR-1	8	111
	EU-1	JPN-1	USA-2												
1	COLOMBIE			0	----			0	----			0	----	0	20
	CHN-1														

⁹ Membre du Conseil de coopération du Golfe ("CCG"). Toutes les actions sont engagées au niveau du CCG et sont comptées comme une seule.

¹⁰ Membre de l'Union douanière d'Afrique australe ("SACU"). Toutes les actions antidumping notifiées par l'Afrique du Sud s'appliquent au niveau de la SACU, c'est à dire qu'elles concernent aussi le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie. Pour éviter des comptages multiples, la ligne correspondant à ce Membre a été laissée vide.

Ouverture de l'enquête ¹			Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)			Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³			Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵	
Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés			
1	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE		1			0			0	----		0	41
	VNM-1			VNM-1			----						
0	COSTA RICA		0	----		0	----		0	----		0	1

8	ÉGYPTE			0	----	2			0	----	0	15	
	CHN-2	IND-1	IDN-1				CHN-1	RUS-1					
	THA-1	TUN-1	TUR-2										
0	EL SALVADOR		0	----		0	----		0	----		0	1

1	ÉMIRATS ARABES UNIS⁸		0	----		2			0	----		0	5
	CHN-1						CHN-1			IND-1			
	ESWATINI⁹												
	ÉTATS-UNIS		33			29			0			2	398
71	ARG-1	BHR-1		BRA-2	BEL-1		CAN-3	AUT-1		BEL-1			
	KHM-1	CAN-1		CHN-9	CHN-8		IND-4	CHN-12		FRA-1			
	COL-1	HRV-1		EGY-2	IDN-1		ISR-1	DEU-1		IND-3			
	DEU-2	GRC-1		IND-3	KOR-4		MEX-2	KOR-1		MEX-1			
	IDN-4	ITA-3		NOR-8	OMN-1		SGP-1	SGP-1		ESP-1			
	MYS-2	MEX-1		NLD-1	ZAF-1		ESP-1	ZAF-1		TPKM-1			
	OMN-1	ROU-1		SAU-1	TPKM-1		THA-1	THA-3		TUR-1			
	SRB-2	SVN-1		ZAF-2	TUR-2		VNM-1						
	ESP-2	TPKM-4		THA-2									
	TUN-1	TUR-3		UKR-1									
	ARE-1	VNM-4											
4	FÉDÉRATION DE RUSSIE⁷			0	----		4			2			
	CHN-4						CHN-2 EU-1 UKR-1			CHN-1 EU-1			

Ouverture de l'enquête ¹				Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)				Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³				Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵	
Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			
98	INDE			11				9				0	----		28	243
	AUS-1	BLR-1	CAN-1		CHN-4	JPN-1	BRA-1		CAN-3	DEU-1						
	CHN-18	EU-5	HKG-2				KOR-2		MYS-1	VNM-1						
	IDN-6	IRN-1	JPN-2		KOR-3	TPKM-1										
	KOR-4	KWT-1	MYS-9													
	MEX-1	NPL-2	OMN-1		VNM-2											
	PER-1	RUS-2	SAU-4													
	SGP-4	ZAF-1	LKA-1													
	TPKM-4	THA-5	TUR-1													
	UKR-1	ARE-6	USA-5													
	VNM-6															
8	INDONÉSIE			0	----			1	CHN-1			0	----		0	35
	CHN-5	MYS-2	VNM-1													
0	ISRAËL			0	----			0	----			0	----		1	3

2	JAPON			1	CHN-1			0	----			0	----		1	6
	CHN-1	KOR-1														
4	KAZAKHSTAN⁷			0	----			4				2			1	23
	CHN-4				CHN-2	EU-1	UKR-1		CHN-1	EU-1						
1	KOWEÏT, ÉTAT DU⁸			0	----			2				0	----		0	5
	CHN-1				CHN-1	IND-1										
LESOTHO⁹																
0	MADAGASCAR			1				0				0			0	0
	----				MYS-1	----										

Ouverture de l'enquête ¹		Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)				Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³			Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵				
Total	Pays ⁶ visés	Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés						
4	MALAISIE		7				7				0	----	3	19		
	CHN-1	IDN-1		CHN-1	IDN-1	JPN-1		CHN-1	IDN-1	JPN-1						
	KOR-1	VNM-1		KOR-1	SGP-1	TUR-1		KOR-1	SGP-1	TUR-1						
				VNM-1				VNM-1								
0	MAROC		0	----			0	----		0	----		3	10		
7	MEXIQUE		5				3				0	----	2	77		
	CHN-4	IND-1		CHN-5				CHN-3								
	KOR-1	USA-1														
	NAMIBIE⁹															
2	NOUVELLE-ZÉLANDE		0				0				0	----	1	4		
	CHN-1	IDN-1														
1	OMAN⁸		0				2				0	----	0	5		
	CHN-1							CHN-1	IND-1							
7	PAKISTAN		2				2				0	----	0	52		
	CHN-2	IND-1		KOR-2	CAN-1			RUS-1	CAN-1						RUS-1	
	RUS-1	TPKM-1														
1	PÉROU		0				0				0	----	1	6		
	CHN-1															
0	PHILIPPINES		0				0				0	----	0	2		

Ouverture de l'enquête ¹		Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)		Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³			Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵					
Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés		Total	Pays ⁶ visés								
1	QATAR⁸		0	-----		2			0	----		0	5		
	CHN-1						CHN-1	IND-1							
0	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE		0	----		1			----	1		3	0		
	----						CRI-1								
4	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE⁷		0	----		4			2			1	23		
	CHN-4						CHN-2	EU-1		UKR-1	CHN-1			EU-1	
0	TAIPEI CHINOIS		0	----		2	CHN-2		0	----		0	19		

10	THAÏLANDE				0	-----		1	VNM-1		0	----		0	43
	CHN-4	EU-2	KOR-3	TPKM-1											
0	TRINITÉ-ET-TOBAGO				0	----		0	----		0	----		0	1

4	TURQUIE				0	----		0	----		0	----		8	181
	CHN-1	HRV-1	THA-1	VNM-1											
7	UKRAINE				1	CHN-1		10			0	----		1	33
	BLR-2	CHN-2	RUS-2	TUR-1					BLR-3	CHN-2					
						KAZ-1	MDA-1								
						RUS-3									

Ouverture de l'enquête ¹				Mesures provisoires ² (les déterminations préliminaires négatives et les déterminations préliminaires positives n'ayant pas donné lieu à l'imposition de mesures ne sont pas incluses)				Droits définitifs (les déterminations négatives ne sont pas incluses) ³				Engagements en matière de prix		Abrogations Notifiées ⁴	Mesures en vigueur le 30 juin 2020 (droits définitifs et engagements en matière de prix) ⁵	
Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			Total	Pays ⁶ visés			
8	UNION EUROPÉENNE			5				6				0	----		0	106
	CHN-4	IDN-1	KOR-1		CHN-2	IDN-1	CHN-2		EGY-1	RUS-1						
	TPKM-1	TUR-1			KOR-1	TPKM-1	TTO-1		USA-1							
12	VIET NAM			5				3				0	----		0	10
	CHN-5	IND-1	IDN-2		CHN-2	IDN-1	CHN-2		KOR-1							
	KOR-1	MYS-2	THA-1		MYS-1	THA-1										
303	TOTAL^{11 12 13}			91				118				7			98	1 926

* Aucun tableau n'est fourni séparément.
NR - Non signalées dans le rapport.

¹¹ Toutes les actions sont engagées au niveau de l'UEE et sont comptées comme une seule.

¹² Toutes les actions engagées au niveau du CCG sont comptées comme une seule.

¹³ Toutes les actions engagées au niveau de la SACU sont comptées comme une seule.

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS L'ANNEXE C

AFG	AFGHANISTAN	GEO	GÉORGIE	PRY	PARAGUAY
ZAF	AFRIQUE DU SUD	GHA	GHANA	NLD	PAYS-BAS
ALB	ALBANIE	GTM	GUATEMALA	PER	PÉROU
DZA	ALGÉRIE	GIN	GUINÉE	PHL	PHILIPPINES
DEU	ALLEMAGNE	GNB	GUINÉE-BISSAU	POL	POLOGNE
AND	ANDORRE	GNQ	GUINÉE ÉQUATORIALE	PRT	PORTUGAL
AGO	ANGOLA	GUY	GUYANA	QAT	QATAR
ATG	ANTIGUA ET BARBUDA	GRC	GRÈCE	LAO	R.D.P. LAO
ARG	ARGENTINE	GRD	GRENADE	SYR	RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
ARM	ARMÉNIE	HTI	HAÏTI	CAF	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AUS	AUSTRALIE	HND	HONDURAS	COD	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AUT	AUTRICHE	HKG	HONG KONG, CHINE	DOM	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
AZE	AZERBAÏDJAN	HUN	HONGRIE	KGZ	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
BHS	BAHAMAS	FRO	ÎLES FÉROÉ	SVK	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
BHR	BAHREÏN, ROYAUME DE	SLB	ÎLES SALOMON	CZE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
BGD	BANGLADESH	IND	INDE	ROU	ROUMANIE
BRB	BARBADE	IDN	INDONÉSIE	SAU	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
BLR	BÉLARUS	IRN	IRAN	GBR	ROYAUME-UNI
BEL	BELGIQUE	IRQ	IRAQ	RWA	RWANDA
BLZ	BELIZE	IRL	IRLANDE	KNA	SAINT-KITTS-ET-NEVIS
BEN	BÉNIN	ISR	ISRAËL	VCT	SAINT-VINCENT-ET- LES GRENADINES
BMU	BERMUDES	ISL	ISLANDE	LCA	SAINTE-LUCIE
BTN	BHOUTAN	ITA	ITALIE	WSM	SAMOA
BOL	BOLIVIE, ÉTAT PLURINATIONAL DE	JAM	JAMAÏQUE	STP	SAO-TOMÉ-ET-PRINCIPE
BIH	BOSNIE HERZÉGOVINE	JPN	JAPON	SEN	SÉNÉGAL
BWA	BOTSWANA	JOR	JORDANIE	SRB	SERBIE
BRA	BRÉSIL	KAZ	KAZAKHSTAN	SYC	SEYCHELLES
BRN	BRUNÉI DARUSSALAM	KEN	KENYA	SLE	SIERRA LEONE
BGR	BULGARIE	KWT	KOWEÏT, ÉTAT DU	SGP	SINGAPOUR
BFA	BURKINA FASO	LSO	LESOTHO	SVN	SLOVÉNIE
BDI	BURUNDI	LVA	LETTONIE	SDN	SOUDAN
CPV	CABO VERDE	LBN	LIBAN	LKA	SRI LANKA
KHM	CAMBODGE	LBR	LIBÉRIA	SWE	SUÈDE
CMR	CAMEROUN	LBY	LIBYE	CHE	SUISSE
CAN	CANADA	LIE	LIECHTENSTEIN	SUR	SURINAME
CHL	CHILI	LTU	LITUANIE	TJK	TADJIKISTAN
CHN	CHINE	LUX	LUXEMBOURG	TPKM	TAIPEÏ CHINOIS
CYP	CHYPRE	MAC	MACAO, CHINE	TZA	TANZANIE
COL	COLOMBIE	MKD	MACÉDOINE DU NORD	TCD	TCHAD
COG	CONGO	MDG	MADAGASCAR	THA	THAÏLANDE
KOR	CORÉE, RÉP. DE	MYS	MALAISIE	TGO	TOGO
PRK	CORÉE, RÉP. DÉM. POP.DE	MWI	MALAWI	TON	TONGA
CRI	COSTA RICA	MDV	MALDIVES	TUN	TUNISIE
CIV	CÔTE D'IVOIRE	MLI	MALI	TKM	TURKMÉNISTAN
HRV	CROATIE	MLT	MALTE	TUR	TURQUIE
CUB	CUBA	MAR	MAROC	TTO	TRINITÉ-ET TOBAGO
DNK	DANEMARK	MUS	MAURICE	UKR	UKRAINE
DJI	DJIBOUTI	MRT	MAURITANIE	EU	UNION EUROPÉENNE
DMA	DOMINIQUE	MEX	MEXIQUE	URY	URUGUAY
EGY	ÉGYPTE	MDA	MOLDOVA, RÉP. DE	VUT	VANUATU
SLV	EL SALVADOR	MNE	MONTÉNÉGRO	VEN	VENEZUELA, RÉP. BOLIVARIENNE DU
ARE	ÉMIRATS ARABES UNIS	MNG	MONGOLIE	VNM	VIET NAM
ECU	ÉQUATEUR	MOZ	MOZAMBIQUE	YEM	YÉMEN
ESP	ESPAGNE	MYN	MYANMAR	ZMB	ZAMBIE
EST	ESTONIE	NAM	NAMIBIE	ZWE	ZIMBABWE
SWZ	ESWATINI	NPL	NÉPAL		
USA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	NIC	NICARAGUA		
ETH	ÉTHIOPIE	NER	NIGER		
RUS	FÉDÉRATION DE RUSSIE	NGA	NIGÉRIA		
FJI	FIDJI	NOR	NORVÈGE		
FIN	FINLANDE	NZL	NOUVELLE-ZÉLANDE		
FRA	FRANCE	OMN	OMAN		
GAB	GABON	UGA	OUGANDA		
GMB	GAMBIE	UZB	OUZBÉKISTAN		
		PAK	PAKISTAN		
		PAN	PANAMA		
		PNG	PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINÉE		

ANNEXE D

COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE DE MESURES PROVISOIRES ET FINALES INDIQUÉES
DANS LES RAPPORTS SEMESTRIELS ET LE NOMBRE D'ACTIONS
PRÉLIMINAIRES ET FINALES NOTIFIÉES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020
AU 28 OCTOBRE 2020

Membres importateurs	Mesures provisoires indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342	Mesures finales (y compris les engagements) indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342	Mesures provisoires et finales indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342 TOTAL	Actions préliminaires et finales notifiées dans les documents G/ADP/N...¹
Afrique du Sud²	1	3	4	24
Arabie saoudite, Royaume d'³	0	2	2	0
Argentine	12	12	24	88
Arménie³	0	4	4	16
Australie	0	2	2	158
Bahrein, Royaume de⁴	0	2	2	0
Botswana⁵				
Brésil	0	6	6	159
Canada	6	3	9	18
Chili	0	0	0	0
Chine	0	10	10	14
Corée, République de	1	0	1	9
Égypte	0	2	2	12
Émirats arabes unis³	0	2	2	0
Eswatini⁴				
États-Unis	33	29	62	517
Fédération de Russie²	0	4	4	16
Inde	11	9	20	173
Indonésie	0	1	1	0
Israël	0	0	0	2
Japon	1	0	1	3
Kazakhstan²	0	4	4	16
Koweït, État du³	0	2	2	0
Lesotho⁴				
Madagascar	1	0	1	1
Malaisie	7	7	14	0
Maroc	0	0	0	2
Mexique	5	3	8	56
Namibie⁴				
Nouvelle-Zélande	0	0	0	2
Oman³	0	2	2	0

¹ Les chiffres présentés dans cette colonne correspondent au nombre total d'actions notifiées (de tous types) pour la période considérée, telles qu'elles sont indiquées dans les documents G/ADP/N/331, G/ADP/N/332, G/ADP/N/333, G/ADP/N/334, G/ADP/N/336, G/ADP/N/337, G/ADP/N/338, G/ADP/N/339/Rev.1, G/ADP/N/340, G/ADP/N/341, G/ADP/N/343, G/ADP/N/344, G/ADP/N/345, G/ADP/N/346 et G/ADP/N/347.

² Membre de l'Union douanière d'Afrique australe ("SACU"). Par conséquent, toutes les actions notifiées par l'Afrique du Sud s'appliquent au niveau de la SACU, c'est-à-dire qu'elles concernent aussi le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie.

³ Membre de l'Union économique eurasiatique ("UEE"). Toutes les actions sont engagées au niveau de l'UEE et sont comptées comme une seule.

⁴ Membre du Conseil de coopération du Golfe ("CCG"). Toutes les actions sont engagées au niveau du CCG et sont comptées comme une seule.

⁵ Membre de l'Union douanière d'Afrique australe ("SACU"). Par conséquent, toutes les actions notifiées par l'Afrique du Sud s'appliquent au niveau de la SACU, c'est-à-dire qu'elles concernent aussi le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie. Pour éviter des comptages multiples, la ligne correspondant à ce Membre a été laissée vide.

Membres importateurs	Mesures provisoires indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342	Mesures finales (y compris les engagements) indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342	Mesures provisoires et finales indiquées dans les documents G/ADP/N/335 et G/ADP/N/342 TOTAL	Actions préliminaires et finales notifiées indiquées dans les documents G/ADP/N...¹
Pakistan	2	2	4	16
Philippines	0	0	0	1
Qatar³	0	2	2	0
République dominicaine	0	1	1	2
République kirghize²	0	4	4	16
Royaume-Uni	-	-	-	3 ⁶
Taipei chinois	0	2	2	4
Thaïlande	0	1	1	0
Turquie	0	0	0	19
Ukraine	1	10	11	20
Union européenne⁷	5	6	11	61
Viet Nam	5	3	8	12
Total^{8,9,10} - 1^{er} juillet 2019- 30 juin 2020	91	118	209	1 392

⁶ Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément au Comité les notifications concernant les actions préliminaires et finales. Ces notifications, qui sont indiquées dans la dernière colonne de l'annexe D dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications concernant les actions préliminaires et finales.

⁷ L'Union européenne compte pour un Membre (28 États membres jusqu'au 31 janvier 2020). Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont indiqué que, pendant la période de transition, qui prenait fin le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à de rares exceptions près, continuait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Depuis février 2020, le Royaume-Uni présente séparément au Comité les notifications concernant les actions préliminaires et finales. Ces notifications, qui sont indiquées dans la dernière colonne de l'annexe D dans une ligne distincte prévue pour le Royaume-Uni, ont été établies sous la seule responsabilité du Royaume-Uni et comptent parmi les notifications des Membres ayant présenté des notifications concernant les actions préliminaires et finales.

⁸ Toutes les actions sont engagées au niveau de l'UEE et sont comptées comme une seule.

⁹ Toutes les actions engagées au niveau du CCG sont comptées comme une seule.

¹⁰ Toutes les actions engagées au niveau de la SACU sont comptées comme une seule.

ANNEXE E

COMPILATION DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES SUR LA MANIÈRE DONT LES OBLIGATIONS ÉNONCÉES À L'ARTICLE 15 DE L'ACCORD ANTIDUMPING¹ AU 28 OCTOBRE 2020

Afrique du Sud

Extrait des documents G/ADP/N/335/ZAF, page 6 et G/ADP/N/342/ZAF, page 6:

Explication des symboles utilisés pour la détermination:

LDC Traitement eu égard à l'article 15 de l'Accord et aux décisions du Comité.

États-Unis

Extrait des documents G/ADP/N/335/USA, page 12 et G/ADP/N/342/USA, page 15:

"Pour toutes les enquêtes auxquelles l'article 15 s'applique, le Département du commerce offre aux [sociétés] interrogées l'occasion d'étudier avec lui les possibilités d'engagements en matière de prix. Cette occasion est offerte à tous les pays en développement Membres, sans préjudice de la question de savoir si les intérêts essentiels du Membre en question étaient affectés. Au cours de la période considérée, [plusieurs sociétés] interrogées [ont] saisi cette occasion."

¹ Conformément à la recommandation figurant dans le document G/ADP/9, adoptée par le Comité le 27 novembre 2002.